REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 13 janvier 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Désignation de deux administrateurs provisoires à Meyrin

Le Conseil d'Etat a nommé Mme Sandrine Salerno et M. Robert Cramer en qualité d'administratrice et administrateur provisoires de la commune de Meyrin avec entrée en fonction immédiate. Ces nominations font suite à l'absence de deux membres du conseil administratif pour une durée indéterminée.

Cette décision de l'exécutif cantonal intervient en application de l'article 96 de la loi sur l'administration des communes, qui prescrit que si les autorités d'une commune ne peuvent pas être régulièrement constituées ou sont momentanément empêchées d'exercer leurs fonctions, le Conseil d'Etat désigne un ou plusieurs administrateurs jusqu'à ce que la situation normale soit rétablie.

Le mandat de l'administratrice et de l'administrateur provisoires, qui prennent leur fonction à compter de ce jour, consistera à expédier les affaires courantes de la commune jusqu'au retour des membres ordinaires du conseil administratif.

Les administrateurs provisoires désignés par le Conseil d'Etat disposent d'une grande expérience en matière de gestion communale. Mme Salerno a été conseillère administrative de la Ville de Genève de 2007 à 2020 et occupé la fonction de maire en 2010-2011, 2013-2014 et 2019-2020. Elle a également siégé en tant que conseillère municipale de la Ville de Genève de 1999 à 2007. M. Robert Cramer a quant à lui été membre du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève de 1997 à 2009 et président du Conseil d'Etat en 2003-2004. Il a également assumé les fonctions de conseiller municipal en Ville de Genève de 1995 à 1997, de député au Grand conseil de 1985 à 1993 et de conseiller aux Etats de 2007 à 2019.

Le Conseil d'Etat exprime ses remerciements à Mme Salerno et M. Cramer d'avoir accepté de remplir ce mandat au service de la commune de Meyrin.

- Arrêté du 12 janvier 2023

Pour toute information complémentaire: M. Michel Bertschy, directeur du service des affaires communales, DCS, T. 022 546 72 41.